

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 04
Absents : 01
Votants : 28

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date de convocation :

18 mars 2015

Date d'affichage :

2 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 25 mars à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune d'Éaunes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Daniel ESPINOSA, Maire.

Présents : MMES MM ESPINOSA, AJAS, CAMARA-KALIFA, CORDONNIER, DESOR, ENJALBERT, ESTEVE, GOMEZ, GUILLERMIN, LARROUY, MARCUZ, MBINA IVEGA, MERCIER, MESPLES, POLTÉ, PRADELLES, RENAULT, RUYTOOR, SANCHEZ, SOULIÉ, VAROQUIÉ, VERDOU, VINET, WATTEAU.

Procurations : M. AUDOIN à M. LARROUY
M. BEILLE à M. ESPINOSA
M. MAYSTRE à Mme VERDOU
Mme RAMETTI à Mme MERCIER

Absent : M. LAUJIN

Secrétaire : Mme Nicole SOULIÉ

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Election du secrétaire de séance : Madame Nicole SOULIÉ,

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Décision n°2015-2 : Avenant n°7 Contrat d'assurance Multi-risque Villassur

Décision n°2015-3 : Contrat d'engagement d'artistes avec le groupe « OLEVIA »

Décision n°2015-4 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle «Vive la Mariée»

Décision n°2015-5 : Contrat d'engagement d'artistes avec Madame Eva GLORIAN

Décision n°2015-6 : Règlement du concours photo organisé par la collectivité

DELIBERATIONS

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015
2. Vote du Budget Primitif 2015
3. Accord 2015 sur la limitation des ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés
4. Avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux nécessaires à la restauration scolaire

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

2015-1-17

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2331-3 et L 2332-2,

Vu la Loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les Lois de finances annuelles successives et notamment la loi de finances pour 2015 fixant les coefficients de revalorisation des valeurs locatives,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2015.

Suite à la Commission des Finances en date du 26 Février 2015 et conformément aux orientations budgétaires présentées le 10 Mars 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des trois taxes avec + 3 % d'augmentation par rapport à 2014.

LIBELLE	TAUX 2014	TAUX 2015
Taxe d'habitation	15.23 %	15.69 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.74 %	14.15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.83 %	69.86 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'augmenter les taux d'imposition de 3 % pour l'année 2015,
- **De donner** délégation au Maire ou à son représentant à l'effet de signer l'état de notification 1259 et de le notifier à la Direction Générale des Impôts, à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Décision adoptée à la majorité par 20 voix pour, 8 contre (Mme POLTÉ, M. GUILLERMIN et MARCUZ, Mmes CAMARA-KALIFA, WATTEAU, M. MESPLES, ENJALBERT, RUYTOOR)

2015-2-18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Est soumis à l'examen du Conseil Municipal, le montant des dépenses et des recettes de l'exercice 2015 ainsi équilibré :

Section de fonctionnement : 3 340 347,21 Euros.

Section d'investissement : 2 946 784,63 Euros.

DEPENSES	
Dépenses de fonctionnement	3 340 347,21 €
✓ Mouvements réels	2 663 975,36 €
✓ Mouvements d'ordre	676 371,85 €
Dépenses d'investissement	2 946 784,63 €
✓ Mouvements réels	1 181 306,40 €
✓ Mouvements d'ordre	1 765 478,23 €
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	3 340 347,21 €
✓ Mouvements réels	2 644 276,99 €
✓ Mouvements d'ordre	46 654,00 €
✓ Résultat reporté	649 416,22 €
Recettes d'investissement	2 946 784,63 €
✓ Mouvements réels	378 103,41 €
✓ Mouvements d'ordre	2 395 196,08 €
✓ Solde d'exécution reporté	173 485,14 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Adopter** le Budget Primitif 2015,
- **Donner** délégation au Maire ou à son représentant à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Décision adoptée à la majorité par 20 voix pour, 8 contre (Mme POLTÉ, M. GUILLERMIN et MARCUZ, Mmes CAMARA-KALIFA, WATTEAU, M. MESPLES, ENJALBERT, RUYTOOR)

2015-3-19

ACCORD 2015 SUR LA LIMITATION DES OUVERTURES DES COMMERCES LES DIMANCHES ET JOURS FERIES

Monsieur le Maire donne lecture de l'accord de bonne conduite sur la limitation des ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés pour l'année 2015, par le Conseil Départemental du Commerce en date du 5 janvier 2015 encadrant l'ouverture, à titre exceptionnel, des commerces de la Haute-Garonne.

Il expose que pour l'année 2015, et à titre exceptionnel, les commerces de la Haute-Garonne, qui en feront la demande au maire de leur commune, telle que prévue à l'article L 3132-26 du Code du travail, auront la possibilité d'ouvrir suivant le secteur d'activité 3 ou 4 dimanches.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

➤ **D'approuver** l'accord de bonne conduite sur la limitation des ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés pour l'année 2015.

Décision adoptée à la majorité par 19 voix pour, 9 contre (Mme POLTÉ, M. GUILLERMIN et MARCUZ, Mmes CAMARA-KALIFA, WATTEAU, M. MESPLES, ENJALBERT, RUYTOOR, CORDONNIER)

2015-4-20

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX NECESSAIRES A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2009-7-99 en date du 14 décembre 2009, il a été signé une convention d'occupation des locaux avec la Communauté d'Agglomération du Muretain nécessaires à la restauration scolaire.

Il présente aujourd'hui au Conseil un 1^{er} avenant à la convention d'occupation des locaux nécessaires à la restauration scolaire au sein du restaurant scolaire « La Table de Maïa », à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Muretain afin d'entériner des modifications relatives aux surfaces utilisées.

En effet, suite à l'actualisation des surfaces réalisée en 2013, la surface du restaurant scolaire est portée à 781.90 m².

Il présente ce document à l'Assemblée et en donne lecture.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

➤ **D'approuver** la conclusion de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation des locaux nécessaires à la restauration scolaire au sein du restaurant scolaire « La Table de Maïa »,
➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention sus-mentionnée ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

A l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00